

Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, telle qu'elle peut être modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État des « États-Unis » (au sens donné au terme *United States* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933). Le présent avis de placement de droits ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres offerts par les présentes aux États-Unis, et les titres offerts dans les présentes ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis que s'ils sont inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, ou si une dispense de ces exigences d'inscription a été obtenue, tel qu'il est décrit dans les présentes. Les termes « États-Unis » et « personnes des États-Unis » ont le sens qui est donné respectivement aux termes *United States* et *U.S. persons* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933.

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Déposé conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*



CORDOBA MINERALS CORP.

Avis aux porteurs – le 15 mai 2020

Le présent avis a pour but d'aviser les porteurs des actions ordinaires en circulation (les « **actions ordinaires** ») de Cordoba Minerals Corp. (« **CDB** » ou la « **Société** ») d'un placement de droits projeté de la Société.

Dans le présent avis, les termes « nous », « notre » et « nos » et des expressions similaires désignent la Société. Dans le présent avis, les termes « vous », « votre » et « vos » et des expressions similaires désignent les actionnaires de la Société. Dans les présentes, sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

À l'heure actuelle, notre fonds de roulement est suffisant pour environ 1,5 mois. Pour pouvoir exercer nos activités pendant 12 mois, nous avons besoin de réaliser 100 % du placement de droits et d'obtenir des sources de financement supplémentaires par la suite. Se reporter à la rubrique « Emploi des fonds disponibles » de la notice de placement de droits.

Qui peut participer au placement de droits?

La Société émet en faveur des porteurs des actions ordinaires (les « **actionnaires** ») inscrits à la fermeture des bureaux (heure de Vancouver) le 1^{er} juin 2020 (la « **date de clôture des registres** ») 0,93171762634 droit négociable (chaque droit entier est appelé un « **droit** ») pour chaque action ordinaire détenue, et chaque droit entier confère à son porteur le droit de

souscrire une action ordinaire (une « **action sous-jacente** ») conformément aux modalités énoncées dans les présentes (le « **placement** ») et tel qu'il est plus amplement décrit dans la notice de placement de droits de la Société datée du 15 mai 2020 (la « **notice de placement de droits** »).

Qui est habilité à recevoir des droits?

Le placement est offert aux actionnaires dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada (les « **territoires admissibles** »). Le placement de droits n'est offert qu'aux actionnaires qui résident dans les territoires admissibles. Les actionnaires seront réputés résider à leur adresse inscrite, à moins que le contraire soit démontré à notre satisfaction. Le présent avis ne doit pas être considéré comme un placement des droits, ni des actions sous-jacentes qui seront émises à l'exercice des droits, dans un territoire situé à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui résident dans un autre territoire que les territoires admissibles (ou, pour ce qui est des États-Unis, qui sont situés ou qui possèdent une adresse aux États-Unis) (les « **actionnaires non admissibles** »). Les actionnaires non admissibles recevront plutôt une lettre les informant que leurs droits seront détenus pour leur compte par Services aux investisseurs Computershare inc. (l'« **agent d'émission des droits** »), qui détiendra ces droits à titre de mandataire pour le compte de tous les actionnaires non admissibles.

Comment un actionnaire non admissible peut-il participer au placement?

Un actionnaire non admissible qui est un actionnaire non admissible approuvé (au sens donné à ce terme ci-dessous) aura le droit de participer au placement.

Un actionnaire non admissible 1) (i) qui est un porteur direct ou indirect dont l'adresse inscrite dans les registres est située aux États-Unis (ou qui, de l'avis raisonnable de CDB, est situé aux États-Unis ou est un résident des États-Unis) et qui est également un « investisseur qualifié » (*accredited investor*) qui satisfait à un ou à plusieurs des critères énoncés dans la Rule 501(a) du *Regulation D* pris en application de la Loi de 1933 (chacun un « **investisseur qualifié américain** ») et qui fournit une preuve à cet effet sous une forme qui, de l'avis de CDB, satisfait aux exigences de la Rule 506(c) du *Regulation D*; ou (ii) qui est situé à l'extérieur des territoires admissibles et des États-Unis; et 2) qui est en mesure de prouver à CDB que le placement effectué auprès du porteur ou du cessionnaire et que la souscription de leur part sont légaux et conformes aux lois applicables, notamment les lois sur les valeurs mobilières (chacun un « **actionnaire non admissible approuvé** ») pourra demander que son certificat de droits (au sens donné à ce terme ci-dessous) soit transmis par Société de fiducie Computershare du Canada suivant les directives de CDB.

Combien de droits sont placés par CDB?

En fonction des 461 513 218 actions ordinaires en circulation à la date du présent avis, il est prévu qu'un total de 430 000 000 de droits visant l'achat de 430 000 000 d'actions sous-jacentes seront émis dans le cadre du placement. Le nombre définitif de droits qui seront émis dépendra du nombre réel d'actions ordinaires émises et en circulation à la date de clôture des registres, selon le ratio d'émission de 0,93171762634 droit pour chaque action ordinaire en circulation.

Combien de droits recevrez-vous?

Un actionnaire recevra 0,93171762634 droit pour chaque action ordinaire qu'il détiendra à la date de clôture des registres.

Que recevrez-vous pour chaque droit?

Chaque droit entier confèrera à son titulaire le droit d'acheter une action sous-jacente (le « **privilège de souscription de base** »), sous réserve du paiement du prix de souscription de 0,05 \$ (le « **prix de souscription** ») par action sous-jacente jusqu'à l'heure d'expiration (au sens donné à ce terme ci-dessous) à la date d'expiration (au sens donné à ce terme ci-dessous).

Les porteurs de droits qui exerceront leurs droits intégralement dans le cadre du privilège de souscription de base auront également le droit d'exercer des droits supplémentaires (les « **droits supplémentaires** ») qui n'auront pas été acquis, proportionnellement, dans le cadre du privilège de souscription additionnelle (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Le nombre de droits supplémentaires pouvant être exercés correspondra à la différence éventuelle entre le nombre total de droits émis dans le cadre du placement et le nombre total de droits exercés et payés conformément au privilège de souscription de base à l'heure d'expiration à la date d'expiration.

Les souscriptions de droits supplémentaires seront soumises à un mécanisme de répartition et le nombre de droits supplémentaires éventuels qui pourront être octroyés à chaque souscripteur correspondra au montant le moins élevé entre : (i) le nombre de droits supplémentaires qu'il aura exercés en se prévalant du privilège de souscription additionnelle; et (ii) le produit (compte non tenu des fractions éventuelles) obtenu en multipliant le nombre de droits supplémentaires pouvant être émis par la fraction dont le numérateur est le nombre de droits que le souscripteur aura déjà exercés en se prévalant du privilège de souscription de base et dont le dénominateur est le nombre total de droits que l'ensemble des porteurs de droits qui auront exercé et payé des droits supplémentaires auront déjà exercé en se prévalant du privilège de souscription de base. Si un titulaire de droits exerce un nombre de droits supplémentaires inférieur à celui qui lui avait été proportionnellement attribué, les droits supplémentaires excédentaires seront répartis de façon similaire entre les titulaires de droits à qui aura été attribué un nombre de droits supplémentaires inférieur à celui qu'ils auront exercé.

Les actionnaires qui exercent leurs droits doivent joindre le paiement intégral de l'ensemble des actions sous-jacentes qu'ils souscrivent (y compris les souscriptions dans le cadre du privilège de souscription additionnelle) par chèque visé, traite bancaire ou mandat bancaire payable en monnaie canadienne à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare inc., agent d'émission des droits.

La Société n'émettra aucune fraction de droits. Toutes les fractions de droits seront arrondies au nombre entier inférieur, sans aucune indemnité.

De quelle façon vos droits vous seront-ils acheminés?

Si vous êtes un actionnaire inscrit (un « **porteur inscrit** ») ou un actionnaire non admissible approuvé qui a produit une attestation du statut de souscripteur exonéré autorisé (et une convention de souscription, dans le cas d'un actionnaire non admissible approuvé qui est un résident des États-Unis, qui est situé aux États-Unis ou dont l'adresse inscrite aux registres est située aux États-Unis), un certificat de droits (un « **certificat de droits** ») attestant les droits auxquels vous avez droit vous a été remis avec le présent avis. Veuillez consulter le certificat de droits et la notice de placement de droits pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos droits.

Si vous êtes un actionnaire véritable (un « **porteur véritable** ») dont les actions ordinaires sont détenues par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent de la CDS** ») du système de gestion en compte courant administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »), vous ne recevrez pas de certificat de droits. Le nombre total de droits auxquels tous les porteurs véritables auront droit à la date de clôture des registres sera émis en faveur de la CDS et sera déposé auprès de la CDS après la date de clôture des registres. Veuillez consulter la notice de placement de droits et communiquer avec votre adhérent de la CDS pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos droits.

À quel moment et de quelle façon pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur inscrit ou un actionnaire non admissible approuvé, la période d'exercice des droits expire à 17 h (heure de Vancouver) (l'« **heure d'expiration** ») le 25 juin 2020 (la « **date d'expiration** »).

Si vous êtes un porteur véritable, vous pouvez souscrire des actions sous-jacentes en demandant à l'adhérent de la CDS qui détient vos droits d'exercer la totalité ou un nombre précis de vos droits et en lui faisant parvenir le prix de souscription de chaque action sous-jacente souscrite conformément aux modalités du placement. Si vous souhaitez vous prévaloir du privilège de souscription additionnelle, s'il est possible de le faire, vous pouvez vous prévaloir du privilège de souscription de base relativement à tous les droits émis en votre faveur et transmettre votre demande à cet égard à l'adhérent de la CDS qui détient vos droits avant l'heure d'expiration, accompagnée du paiement visant le nombre de droits supplémentaires demandés. L'excédent sera retourné par la poste ou porté au crédit de votre compte détenu auprès de votre adhérent de la CDS, sans intérêts ni déduction. Les souscriptions d'actions sous-jacentes effectuées par l'entremise d'un adhérent de la CDS seront irrévocables et vous ne serez pas en mesure de révoquer vos souscriptions d'actions sous-jacentes après qu'il les aura soumises. Il se pourrait que les adhérents de la CDS aient une échéance relative à la réception de directives et au paiement qui soit antérieure à l'heure d'expiration à la date d'expiration.

Seuls les porteurs inscrits et les actionnaires non admissibles approuvés recevront des certificats de droits. Pour les porteurs véritables, le nombre total de droits conférés à tous ces porteurs véritables à la date de clôture des registres sera délivré et déposé auprès de la CDS après la date de clôture des registres. La Société prévoit que chaque porteur véritable recevra de son adhérent de la CDS une confirmation du nombre de droits qui lui auront été émis conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent de la CDS. La CDS sera chargée d'établir et de tenir les inscriptions en compte pour les adhérents de la CDS détenant des droits.

Les porteurs véritables doivent prendre des dispositions en vue de l'exercice, de la souscription ou de la cession de droits par l'entremise de leur adhérent de la CDS et devraient communiquer avec l'adhérent de la CDS pour lui donner des directives en conséquence. La Société prévoit que chaque acquéreur d'actions sous-jacentes recevra un avis d'exécution de l'émission ou de la souscription, selon le cas, de la part de l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel ces actions sous-jacentes seront émises ou souscrites conformément aux pratiques et aux politiques de cet adhérent de la CDS.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur CDB. Vous trouverez plus de détails dans la notice de placement de droits de CDB. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de CDB sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com), visitez le site Web de CDB (www.cordobaminerals.com), communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec le service des relations avec les investisseurs par courriel, à l'adresse info@cordobamineralscorp.com, ou par téléphone, au 1-604-689-8765. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que les documents d'information continue de CDB.

Cordoba Minerals Corp.

Par : « Eric Finlayson »

Eric Finlayson
Président et chef de la direction